



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Publié le 17 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Michel ROTGER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Pierre PETITJEAN	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Recrutement d'un chargé de mission contractuel en urbanisme réglementaire et opérationnel

L'adoption du document d'orientation générale et du plan d'aménagement et de développement durable du SCOT a un impact certain sur la gestion de l'urbanisme réglementaire et opérationnel du Grand Dijon.

Compte tenu de cette évolution, il apparaît nécessaire de créer un poste pour assurer les missions suivantes :

Analyser les documents d'urbanisme locaux

Veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCOT : assistance générale aux communes pour la prise en compte des orientations du SCOT dans le cadre de l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme locaux

Veiller à la compatibilité des projets d'aménagement avec les orientations du SCOT

Elaborer des outils pédagogiques et des outils d'observation sur les différentes thématiques de l'habitat, du foncier, des déplacements, du développement économique et commercial, de l'environnement (méthodologie, cartographie, analyse statistique), etc...

Le poste a été déclaré vacant auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or le 17 octobre 2010. Aucun candidat titulaire ne s'est fait connaître.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à recruter à compter du 17 janvier 2011 un candidat contractuel en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois à compter du 17 janvier 2011, afin d'assurer les fonctions de chargé de mission en urbanisme réglementaire et opérationnel ;

- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des attachés territoriaux et de rendre l'agent éligible à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;

- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.